

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 05 OCTOBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 76

OBJET : 2023-04-10- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES INTERCOMMUNALE

DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 09 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), Stéphane ZAPOTINY (suppléant de POIRSON Elisabeth), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (suppléant de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen (arrivée à compter de la 2023_04_15), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen du début à la 2023_04_14), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (suppléant de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (suppléant de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier (ayant la procuration de STAROSSE Jean-Luc), ORDITZ Jackie (suppléant de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRAS Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUS Patrick), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, SEGALT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LALEVEE Lucette, BRETENOUS Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-04-14 : 9 avis de procuration - De la 2023_04_15 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	59 Présents du début à la 2023_04_14 - 60 Présents de la 2023_04_15 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants

Vu le code de la commande publique,

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, en application des articles L2120-1-2°, L2123-1-1°, R2123-1-1°, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12-2° (procédure adaptée) dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les travaux de création d'une station de traitement des eaux usées dans le cadre du programme d'assainissement de la commune de Bouvron :

- Marché non alloti (les travaux de raccordement des effluents à cette station ayant fait précédemment l'objet d'un marché spécifique séparé)
- Publication du 23 juin 2023 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Terres Toulouses, et au BOAMP supérieur à 90 000 € H.T.

Vu la délibération 2020-04-09 du Conseil Communautaire en date du 10 septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable),

Vu le jugement des candidatures et des offres effectués selon les dispositions des articles R2144-1 à 7, R2152-3 à 5, R2152-6 à 8, R2152-11 à 13,

Considérant le rapport d'analyses des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à R2152-12 du code de la commande publique, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : prix des prestations (40%), valeur technique (50%), coût global d'utilisation (10%)

Vu l'information du conseil d'exploitation réuni le 14 septembre 2023,

Vu l'avis de la commission consultative des marchés réunie le 3 octobre 2023,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer le marché comme suit et d'autoriser le Président à signer le marché correspondant :

N° de marché	Objet	Titulaire	Estimatif en € HT
2023_PA_02	<u>Programme d'assainissement de la Commune de BOUVRON</u> Travaux de création de la station de traitement des eaux usées intercommunale	Société SOGEA EST BTP	579 492,00€ <i>(selon CDPGF)</i>

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, à signer et notifier le marché de travaux de création de la station intercommunale de traitement des eaux usées dans le cadre du programme d'assainissement de la commune de Bouvron avec le(s) entreprise(s) conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,

étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe Assainissement – Opération 1301 (Bouvron).

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 09/10/2023 à 14h37

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20231005-2023_04_10-